

## COMMENT LIRE LES TABLEAUX DE RECLASSEMENT

### Ce qu'il faut savoir :

Pour connaître sa situation de reclassement au 1<sup>er</sup> octobre 2021, il faut connaître son échelon et son grade, ces éléments sont sur votre fiche de paye.

Ensuite, pour pouvoir anticiper de manière plus précise votre futur déroulement de carrière, il faut connaître exactement la date de votre classement dans votre échelon actuel.

### Quelques exemples :

→ **Je suis aide soignant.e au 8<sup>ème</sup> échelon** (durée 2 ans) **de classe normale**, avec 1 an, 8 mois et 14 jours d'ancienneté dans mon échelon au 1<sup>er</sup> octobre 2021. Le 1<sup>er</sup> octobre, je serai reclassé.e au 5<sup>ème</sup> échelon (durée 2 ans) du nouveau grade avec « l'ancienneté acquise » dans la limite de la durée de l'échelon, c'est à dire également 1 an, 8 mois et 14 jours. Dans 3 mois et 16 jours après le 1<sup>er</sup> octobre, je serai promouvable au 6<sup>ème</sup> échelon du nouveau corps.

→ **Je suis kiné au 9<sup>ème</sup> échelon** (durée 4 ans) **du premier grade de catégorie A**, avec 3 ans et 6 mois d'ancienneté dans mon échelon au 1<sup>er</sup> octobre 2021. Le 1<sup>er</sup> octobre je serai reclassé.e avec « 3/4 de l'ancienneté acquise », je serai par conséquent reclassé.e au 7<sup>ème</sup> échelon (durée 3ans) avec 3/4 de 3 ans et 6 mois, c'est à dire 2 ans et 7 mois et 15 jours d'ancienneté dans mon nouvel échelon. Dans 4 mois et 15 jours après le 1<sup>er</sup> octobre, je serai promouvable au 8<sup>ème</sup> échelon du nouveau grade.

→ **Je suis Infirmier.e en Soins Généraux au 6<sup>ème</sup> échelon** (durée 3,5 ans) **du premier grade**, avec 8 mois d'ancienneté dans mon échelon au 1<sup>er</sup> octobre 2021. Le 1<sup>er</sup> octobre je serai reclassé.e avec « 6/7 de l'ancienneté acquise », je serai par conséquent reclassé.e au 6<sup>ème</sup> échelon (durée 3 ans) du nouveau grade avec 6/7 de 8 mois d'ancienneté, c'est à dire 6 mois et 26 jours d'ancienneté dans mon nouvel échelon. Dans 2 ans, 5 mois et 4 jours après le 1<sup>er</sup> octobre, je serai promouvable au 7<sup>ème</sup> échelon du nouveau grade.

→ **Je suis manip en catégorie A au 9<sup>ème</sup> échelon** (durée 4ans) **du second grade** avec 2 ans et 1 mois d'ancienneté dans mon échelon au 1<sup>er</sup> octobre 2021. Le 1<sup>er</sup> octobre je serai reclassé.e avec « 3/4 de l'ancienneté acquise », je serai par conséquent reclassé.e au 7<sup>ème</sup> échelon (durée 3 ans) du nouveau grade avec 3/4 de 2 ans et 1 mois d'ancienneté, c'est à dire 1 an, 6 mois et 22 jours d'ancienneté dans mon nouvel échelon. Dans 1 an, 5 mois et 8 jours après le 1<sup>er</sup> octobre, je serai promouvable au 8<sup>ème</sup> échelon du nouveau grade.

Pour toute question, merci d'envoyer un mail à : [fdsasquestionsecur@gmail.com](mailto:fdsasquestionsecur@gmail.com)



Fédération de la Santé  
et de l'Action Sociale

# Grilles de revalorisation des salaires

Reclassement sur la base du décret publié le 30 septembre 2021



Cadre de Santé

# Cadre de Santé

J'étais

Au 1<sup>er</sup> octobre 2021, je serai :

Cadre de Santé				Cadre de Santé						
ECHELON	durée	IM	RECLASSEMENT 1 <sup>er</sup> octobre 2021	ECHELON	durée	IM	gain points	gain brut €	gain net €	
1	1 an	460	→ ancienneté acquise + 6 mois →	1	1 an	460	0	0,00 €	0,00 €	
2	2 ans	470	→ ancienneté acquise* →	2	2 ans	487	17	79,66 €	63,49 €	
3	2 ans	494	→ sans ancienneté →	3	2 ans	515	21	98,41 €	78,43 €	
4	2 ans	515	→ ancienneté acquise + 1 an →	3	2 ans	515	0	0,00 €	0,00 €	
5	3 ans	539	→ 2/3 de l'ancienneté acquise →	4	2 ans	553	14	65,60 €	52,29 €	
6	3 ans	561	→ 2/3 de l'ancienneté acquise →	5	2 ans	577	16	74,98 €	59,76 €	
7	3 ans	589	→ 5/6 de l'ancienneté acquise →	6	2,5 ans	610	21	98,41 €	78,43 €	
8	3 ans	612	→ sans ancienneté →	7	3 ans	643	31	145,27 €	115,78 €	
9	3 ans	640	→ ancienneté acquise + 1 an →	7	3 ans	643	3	14,06 €	11,20 €	
10	3 ans	652	→ ancienneté acquise* →	8	3 ans	676	24	112,46 €	89,63 €	
11		680	→ ancienneté acquise* →	9	4 ans	709	29	135,89 €	108,31 €	
				↓ 10	4 ans	738				
				↓ 11		764				

Peuvent être promus au grade de cadre supérieur de santé paramédical, par concours professionnel ouvert dans chaque établissement, les cadres de santé paramédicaux comptant au moins trois ans de services effectifs dans leur grade.

J'étais

Au 1<sup>er</sup> octobre 2021, je serai :

Cadre Supérieur de Santé				Cadre Supérieur de Santé						
ECHELON	durée	IM	RECLASSEMENT 1 <sup>er</sup> octobre 2021	ECHELON	durée	IM	gain points	gain brut €	gain net €	
1	2 ans	566	→ ancienneté acquise* →	1	2 ans	580	14	65,60 €	52,29 €	
2	2 ans	593	→ ancienneté acquise* →	2	2 ans	615	22	103,09 €	82,16 €	
3	3 ans	618	→ sans ancienneté →	3	2 ans	650	32	149,95 €	119,51 €	
4	3 ans	650	→ sans ancienneté →	4	2 ans	690	40	187,44 €	149,39 €	
5	3 ans	684	→ sans ancienneté →	5	2,5 ans	730	46	215,56 €	171,80 €	
6	3 ans	720	→ 5/6 de l'ancienneté acquise →	5	2,5 ans	730	10	46,86 €	37,35 €	
7		764	→ ancienneté acquise* →	6	3 ans	768	4	18,74 €	14,94 €	
				↓ 7	3 ans	806				
				↓ 8	-	821				

\*dans la limite de la durée de l'échelon